



Les Margouillats de Saint-Jean

Hôtel de Ville

31240 SAINT-JEAN

<http://www.lesmargouillatsdesaintjean.fr/>

Information relative au Bulletin n° 1

La fédération demande aux licenciés de remplir le **Bulletin N° 1** et de le remettre à leur club : ceci permet d'attester que les adhérents ont bien été informés des différentes garanties d'assurance possibles.

Le montant d'adhésion indiqué en page **Tarifs** inclut 6,00 EUR de RC (Responsabilité Civile), laquelle est **obligatoire**.

En revanche, **l'assurance à la personne** n'est pas obligatoire et n'est donc pas incluse dans les tarifs communiqués.

>>> **Si vous souhaitez souscrire une assurance optionnelle**, vous devez :

- cocher la case correspondant à votre choix,
- ajouter le montant correspondant au montant à régler pour l'adhésion.

Exemple : si vous souhaitez souscrire l'option Assurance Base, vous devez cocher les cases suivantes et ajouter 8 EUR au montant à régler :

Déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2022-2023, relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre,

accepter la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),

ayant été informé de l'intérêt, en contrepartie d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des garanties optionnelles,

- je déclare avoir choisi les garanties Atteinte corporelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive obligatoire) :

- | | |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Base | (8 €) |
| <input type="checkbox"/> Base + | (11 €) |
| <input type="checkbox"/> Base ++ | (18 €) |

>>> **Si vous ne souhaitez pas souscrire une assurance optionnelle**, vous devez cocher les cases suivantes et **ne rien ajouter au montant à régler (les 6.00 EUR obligatoires sont déjà inclus)** :



Les Margouillats de Saint-Jean

Hôtel de Ville
31240 SAINT-JEAN
<http://www.lesmargouillatsdesaintjean.fr/>

Déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2022-2023, relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre,

accepter la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),

ayant été informé de l'intérêt, en contrepartie d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des garanties optionnelles,

- je déclare avoir choisi les garanties Atteinte corporelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive obligatoire) :

- | | |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Base | (8 €) |
| <input type="checkbox"/> Base + | (11 €) |
| <input type="checkbox"/> Base ++ | (18 €) |

Et dans ce cas uniquement,

- avoir choisi, en plus, les options suivantes :

- | | |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> Option ski de piste | (5 €) |
| <input type="checkbox"/> Option VTT | (30 €) |
| <input type="checkbox"/> Option slackline et highline | (5 €) |
| <input type="checkbox"/> Option trail | (10 €) |

- avoir choisi les garanties optionnelles Indemnités journalières :

- | | |
|------------------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> IJ1 | (18 €) |
| <input type="checkbox"/> IJ2 | (30 €) |
| <input type="checkbox"/> IJ3 | (35 €) |

Je déclare ne vouloir souscrire aucune garantie optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €).